

DECISION DU PRESIDENT n°33.23

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2022-09-01-00026 du 1er septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon,

VU la délibération N° 2020-62-5.4 du 8 juin 2020 portant modification de la délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau communautaire et le Président de la CCPO en vertu des articles L. 5211-10 et L 2122-23 du CGCT,

Considérant que la CCPO est compétente en matière de gestion de la voirie d'intérêt communautaire,

Considérant que la CCPO a pour projet l'élargissement du Chemin de Mytalis à Chaponnay,

Considérant que, suivant décision du bureau n°B23.22 de la CCPO et après accord des propriétaires, ledit projet entraîne l'acquisition d'une partie des parcelles cadastrées section B n°1412 et B n°1414 pour une superficie totale de 99 m², cette superficie pouvant varier en fonction de l'arpentage réel, au prix de l'euro symbolique,

Considérant que les travaux doivent commencer avant la signature de l'acte de vente,

Considérant que les parties conviennent de permettre par voie de convention, la réalisation des travaux avant la signature de l'acte,

Considérant que les propriétaires autorisent expressément la CCPO à occuper temporairement l'assiette immobilière en cours d'acquisition à compter du 15 mai 2023, sans dédommagement, afin d'effectuer les travaux susvisés qui deviendront définitifs,

DECIDE

- **D'ACCEPTER** les termes de la convention de travaux concernant une partie des parcelles cadastrées, commune de Chaponnay, section B n°1412 et B n°1414, sises Chemin de Mytalis, annexée à la présente décision,
- **DE SIGNER** ladite convention.

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Saint-Symphorien-d'Ozon,
Le 2 mai 2023

Pierre BALLELIO
Président



Mise en ligne le : - 3 MAI 2023

Certifiée exécutoire le : 3 MAI 2023